Marie-Claude Dupuis, directrice de l'Andra

« Nous sommes disposés à établir une nouvelle évaluation des coûts de l'enfouissement »

by Usine Nouvelle - mercredi, février 01, 2012

http://correspondances.fr/marie-claude-dupuis-directrice-de-landra/

« Nous sommes disposés à établir une nouvelle évaluation des coûts de l'enfouissement »

L'agence nationale de retraitement des déchets radioactifs (Andra) a retenu début janvier les premiers maîtres d'œuvres du centre d'enfouissement prévu à Bure (Meuse). Attribué à Gaiya, groupement associant Technip et Ingérop, ce contrat d'un montant de 61 millions d'euros HT sur six ans intervient alors même que la Cour des comptes met en exergue des coûts de traitement manifestement sous-évalués. Marie-Claude Dupuis, directrice de l'Andra, revient avec L'Usine Nouvelle sur ce rapport.

L'Usine Nouvelle - Pourquoi lancer la phase de conception industrielle de stockage de déchets hautement radioactifs dans le sous-sol meusien aujourd'hui, alors même que la loi autorisant ou non l'enfouissement ne sera votée qu'en 2016 ?

1/2

Nous nous plaçons dans la perspective du débat public qui doit s'ouvrir en 2013 en vue de la demande d'autorisation d'enfouissement que nous déposerons en 2015. Le contrat de Gaiya se compose de tranches conditionnelles jusqu'à fin 2017, la seule tranche ferme ne couvrant que 2012.

Résultant de 20 ans de recherches sur les capacités de confinement de la couche argileuse du sous-sol meusien, le projet entre aujourd'hui dans une phase de plus en plus concrète. Il est temps d'évaluer les besoins en eau, en énergie et en infrastructures ainsi que l'impact des installations sur le territoire. Le secteur de Bure présente aujourd'hui une densité de population de 7 habitants au km2. Le projet, qui doit générer 600 à 700 emplois dans un premier temps et 1 000 emplois directs par la suite, suppose des moyens en eau, en électricité et en réseaux routiers et ferroviaires. Le groupement que nous avons retenu doit nous aider à apporter des réponses concrètes au préfet de la Meuse, qui a pour mission d'établir d'ici à 2013 un schéma de développement du territoire.

Le projet d'enfouissement portait jusqu'à présent sur des déchets hautement radioactifs issus du retraitement. Or, il est aujourd'hui question d'entreposer à Bure du MOx, voire des déchets non retraités. Sur quels scénarii les équipes retenues travailleront-elles ?

La commande passée à Gaiya porte sur l'enfouissement des déchets vitrifiés. Si l'Etat venait à changer sa politique, nous nous adapterions à cette évolution et étudierions l'enfouissement de combustible usé non traité. Le laboratoire de l'Andra à Bure a travaillé jusqu'en 2005 sur la faisabilité de l'enfouissement de tous les combustibles – déchets vitrifiées, Mox et combustible non retraité – avant de privilégier, à partir de 2006, le stockage de déchets vitrifiés, sans toutefois exclure l'enfouissement de combustibles usés. Nous travaillons de manière globale sur un inventaire qui n'a pas changé : notre mission consiste à traiter les déchets radioactifs du parc nucléaire français en nous basant sur l'hypothèse d'une durée de vie de 50 ans. Le volume, globalement connu, se compose de 10 000 m3 de déchets primaires vitrifiés et 70 000 m3 de déchets de moyenne activité à vie longue.

En 2005, l'Andra évaluait le coût de l'enfouissement à 15 milliards d'euros. Sept ans plus tard, l'estimation du stockage – pour les seuls déchets vitrifiés – est passée à 35 milliards d'euros, au grand dam de vos principaux clients, EDF, Areva et le CEA. Comment réagissez-vous au rapport de la cour des Comptes, qui préconise aujourd'hui un nouveau devis intégrant le stockage du Mox et de déchets non traités ?

La première évaluation se basait sur un chiffrage effectué en 2003 et sur la valeur de l'euro en 2002. Le coût du stockage doit chiffrer l'investissement initial, mais aussi les frais de fonctionnement durant un siècle ainsi que les impôts et taxes. En actualisant ces données, nous parvenons à un coût compris entre 1 et 2 % du coût de production de l'énergie. Si l'Etat confirme la recommandation de la Cour des comptes, nous sommes disposés à établir une nouvelle évaluation des coûts de l'enfouissement incluant des déchets vitrifiés, du Mox et des déchets non retraités. Nous sommes aujourd'hui au carrefour de demandes de plusieurs acteurs dont les intérêts sont parfois contradictoires. Les producteurs veulent traiter leurs déchets à moindre coût. Les évaluateurs, l'Autorité de sûreté nucléaire et la Commission nationale d'évaluation, se préoccupent de la sûreté des installations. Le Parlement exige des garanties en termes de réversibilité. Les acteurs locaux se préoccupent à la fois de la maîtrise des risques et de l'apport que le projet représente pour leur territoire. Nous devrons présenter en 2015 une réponse équilibrée.